

**D&P Finance**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 3.355.000 euros  
Siège social : 43/45, avenue Kléber - Paris (75116)  
494 124 977 R.C.S. Paris

**marion & partners Ltd**  
563 Chiswick High Road  
London W4 3AY (United Kingdom)  
Company Number : 086224496

Monsieur Robert de Metz  
Président  
SoLocal Group  
Tours du Pont de Sèvres  
204, Rond-point du Pont de Sèvres  
92100 Boulogne-Billancourt

Paris, le 21 septembre 2016

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

**Objet : Demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 19 octobre 2016**

Monsieur le Président,



En notre qualité d'actionnaires de la société SOLOCAL GROUP (la « Société »), détenant ensemble 329.270 actions représentant 0,85 % du capital de la Société, nous avons l'honneur de vous adresser sous ce pli, en application des dispositions des articles L225-105 et R225-71 du Code de commerce et de l'article 28 des statuts de la Société, le texte de douze résolutions, accompagnées de l'exposé de leurs motifs, que nous vous demandons de soumettre, dans le cadre de son ordre du jour ordinaire, au vote de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 19 octobre 2016.

La présente demande d'inscription de nos projets de résolution est motivée par la perte de confiance d'une grande partie de l'actionariat de SOLOCAL GROUP dans le Conseil d'administration de la Société, en raison de l'élaboration et de la présentation d'un projet de restructuration financière dont les caractéristiques, telles que rendues publiques par la Société, montrent qu'il s'avère contraire aux intérêts sociaux et à ceux des actionnaires.

Vous voudrez bien trouver sous ce pli les documents attestant de la détention de nos titres, ainsi que les informations légales relatives aux administrateurs dont nous demandons la désignation.

Nous vous remercions de porter nos résolutions à la connaissance de l'ensemble des actionnaires de SOLOCAL GROUP.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre parfaite considération.

	
marion & partners Ltd Représentée par Arnaud Marion Chairman	D&P Finance Représentée par Didier Calmels Président

**SOLOCAL GROUP**  
**Assemblée Générale du 19 octobre 2016**

Inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions par  
**D&P Finance et marion & partners Ltd**  
représentées respectivement par MM. Didier Calmels et Arnaud Marion  
(Art. 28 des statuts et L.225-105 et R.225-71 du C.com)

**I. Révocation de Monsieur Robert de Metz**

**Motivation de la révocation de M. Robert de Metz :**

M. Robert de Metz, en ses qualités d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de la Société, a participé à l'élaboration et soutient un projet de restructuration financière de la Société dont les caractéristiques qui ont été rendues publiques montrent qu'il s'avère contraire tant à l'intérêt social de SOLOCAL GROUP qu'à celui de ses actionnaires. Une part importante de l'actionnariat s'oppose à ce projet, qui a emporté une perte de confiance de la part de nombreux actionnaires à l'égard de M. Robert de Metz, ce qui ne permet pas de le maintenir dans ses fonctions d'administrateur de la Société.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, après considération des motifs présentés et mise en mesure de l'intéressé de présenter ses observations, révoque à effet de la présente assemblée générale M. Robert de Metz de ses fonctions d'administrateur de la Société.

**II. Nomination de Monsieur Arnaud Marion en qualité d'administrateur**

**Motivation de la nomination de M. Arnaud Marion :**

La nomination de M. Arnaud Marion, qui détient par la société qu'il contrôle 140 000 actions SOLOCAL GROUP, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires, et dont le savoir-faire dans le domaine du restructuring constituera un atout majeur pour négocier un plan de restructuration équilibré, qui préserve les intérêts sociaux de SOLOCAL GROUP et ceux de ses actionnaires.

Les informations légales relatives à M. Arnaud Marion ont été communiquées à SOLOCAL GROUP en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. Arnaud Marion déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société Monsieur Arnaud Marion, 50 ans, de nationalité française, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



### III. Révocation de Monsieur Jean-Pierre Remy

#### Motivation de la révocation de M. Jean-Pierre Remy :

M. Jean-Pierre Remy, en ses qualités d'administrateur et de Directeur général de la Société, a participé à l'élaboration et soutient un projet de restructuration financière de la Société dont les caractéristiques qui ont été rendues publiques montrent qu'il s'avère contraire tant à l'intérêt social de SOLOCAL GROUP qu'à celui de ses actionnaires. Une part importante de l'actionnariat s'oppose à ce projet, qui a emporté une perte de confiance de la part de nombreux actionnaires à l'égard de M. Jean-Pierre Remy, ce qui ne permet pas de le maintenir dans ses fonctions d'administrateur de la Société.

## TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, après considération des motifs présentés et mise en mesure de l'intéressé de présenter ses observations, révoque à effet de la présente assemblée générale M. Jean-Pierre Remy de ses fonctions d'administrateur de la Société.

### IV. Nomination de Monsieur Loïc de la Cochetière en qualité d'administrateur

#### Motivation de la nomination de M. Loïc de la Cochetière :

La nomination de M. Loïc de la Cochetière, qui détient 5.000 actions SOLOCAL GROUP, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires et qui dispose d'une bonne connaissance de SOLOCAL GROUP et de ses activités.

Les informations légales relatives à M. Loïc de la Cochetière ont été communiquées à SOLOCAL GROUP en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. Loïc de la Cochetière déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

## QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société Monsieur Loïc de la Cochetière, 65 ans, de nationalité française, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



V. Révocation de Monsieur Rémy Sautter

**Motivation de la révocation de M. Rémy Sautter :**

M. Rémy Sautter, en sa qualité d'administrateur de la Société, a participé à l'élaboration et soutient un projet de restructuration financière de la Société dont les caractéristiques qui ont été rendues publiques montrent qu'il s'avère contraire tant à l'intérêt social de SOLOCAL GROUP qu'à celui de ses actionnaires. Une part importante de l'actionnariat s'oppose à ce projet, qui a emporté une perte de confiance de la part de nombreux actionnaires à l'égard de M. Rémy Sautter, ce qui ne permet pas de le maintenir dans ses fonctions d'administrateur de la Société.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, après considération des motifs présentés et mise en mesure de l'intéressé de présenter ses observations, révoque à effet de la présente assemblée générale M. Rémy Sautter de ses fonctions d'administrateur de la Société.

VI. Nomination de Madame Anne-Marie Cravero en qualité d'administrateur

**Motivation de la nomination de Madame Anne-Marie Cravero :**

La nomination de Madame Anne-Marie Cravero, qui ne détient pas d'actions SOLOCAL GROUP, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires et qui dispose d'une bonne connaissance de SOLOCAL GROUP et de ses activités.

Les informations légales relatives à Madame Anne-Marie Cravero ont été communiquées à SOLOCAL GROUP en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, Madame Anne-Marie Cravero déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

**SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société Madame Anne-Marie Cravero, 53 ans et de nationalité française, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

lu



## VII. Révocation de Madame Cécile Moulard

### Motivation de la révocation de Mme Cécile Moulard :

Mme Cécile Moulard, en sa qualité d'administrateur de la Société, a participé à l'élaboration et soutient un projet de restructuration financière de la Société dont les caractéristiques qui ont été rendues publiques montrent qu'il s'avère contraire tant à l'intérêt social de SOLOCAL GROUP qu'à celui de ses actionnaires. Une part importante de l'actionariat s'oppose à ce projet, qui a emporté une perte de confiance de la part de nombreux actionnaires à l'égard de Mme Cécile Moulard, ce qui ne permet pas de le maintenir dans ses fonctions d'administrateur de la Société.

## SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, après considération des motifs présentés et mise en mesure de l'intéressé de présenter ses observations, révoque à effet de la présente assemblée générale Mme Cécile Moulard de ses fonctions d'administrateur de la Société.

## VIII. Nomination de Monsieur Alexandre Loussert en qualité d'administrateur

### Motivation de la nomination de M. Alexandre Loussert :

La nomination de M. Alexandre Loussert, qui détient 10.000 actions SOLOCAL GROUP, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires, qui assure par ailleurs la Présidence de l'association RegroupementPPLocal, et qui dispose d'une bonne connaissance de SOLOCAL GROUP et de ses activités.

Les informations légales relatives à M. Alexandre Loussert ont été communiquées à SOLOCAL GROUP en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. Alexandre Loussert déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

## HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société Monsieur Alexandre Loussert, 36 ans et de nationalité française, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

m



**IX. Révocation de M. Jean-Marc Tasseto**

**Motivation de la révocation de M. Jean-Marc Tasseto :**

M. Jean-Marc Tasseto, en sa qualité d'administrateur de la Société, a participé à l'élaboration et soutient un projet de restructuration financière de la Société dont les caractéristiques qui ont été rendues publiques montrent qu'il s'avère contraire tant à l'intérêt social de SOLOCAL GROUP qu'à celui de ses actionnaires. Une part importante de l'actionnariat s'oppose à ce projet, qui a emporté une perte de confiance de la part de nombreux actionnaires à l'égard de M. Jean-Marc Tasseto, ce qui ne permet pas de le maintenir dans ses fonctions d'administrateur de la Société.

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, après considération des motifs présentés et mise en mesure de l'intéressé de présenter ses observations, révoque à effet de la présente assemblée générale M. Jean-Marc Tasseto de ses fonctions d'administrateur de la Société.

**X. Nomination de Monsieur Roland Wolfrum en qualité d'administrateur**

**Motivation de la nomination de M. Roland Wolfrum :**

La nomination de M. Roland Wolfrum, qui détient 87.645 actions SOLOCAL GROUP, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires et qui dispose par ailleurs d'une bonne connaissance de SOLOCAL GROUP et de ses activités.

Les informations légales relatives à M. Roland Wolfrum ont été communiquées à SOLOCAL GROUP en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. Roland Wolfrum déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

**DIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société M. Roland Wolfrum, 52 ans et de nationalité allemande, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

*m*

*P*

**XI. Nomination de Monsieur Christophe Deshayes en qualité d'administrateur**

**Motivation de la nomination de M. Christophe Deshayes :**

La désignation de M. Christophe Deshayes, qui détient 13.300 actions SOLOCAL GROUP, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires et qui dispose d'une bonne connaissance de SOLOCAL GROUP et de ses activités.

Les informations légales relatives à M. Christophe Deshayes ont été communiquées à SOLOCAL GROUP en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. Christophe Deshayes déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

**ONZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société M. Christophe Deshayes, 53 ans et de nationalité française, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**XII. Nomination de Monsieur François-Xavier Barbier en qualité d'administrateur**

**Motivation de la nomination de M. François-Xavier Barbier :**

La nomination de M. François-Xavier Barbier, qui détient 4.858 actions SOLOCAL GROUP, permettra de faire entrer au Conseil d'administration de la Société un administrateur qui bénéficie du soutien et de la confiance de nombreux actionnaires et qui dispose d'une bonne connaissance de SOLOCAL GROUP et de ses activités.

Les informations légales relatives à M. François-Xavier Barbier ont été communiquées à SOLOCAL GROUP en même temps que le texte de la présente résolution et que son exposé des motifs.

Pour le cas où il serait élu en qualité d'administrateur, M. François-Xavier Barbier déclare accepter ces fonctions et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour les exercer. Il remercie l'assemblée générale de la confiance qu'elle voudra bien lui témoigner.

**DOUZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de plusieurs actionnaires représentant le pourcentage de capital prévu par la Loi, décide de nommer, en qualité d'administrateur de la Société M. François-Xavier Barbier, 60 ans et de nationalité française, pour une durée de 4 années qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

*m*

*[Signature]*

**Informations sur de M. Loïc de la Cochetière, candidat au mandat d'administrateur :**

M. Loïc de la Cochetière, 65 ans, de nationalité française, est membre de l'Association RegroupementPPLOCAL qui regroupe plus d'un millier d'actionnaires individuels de SoLocal Group.

M. Loïc de la Cochetière, IEP Paris, DEA d'économetrie, a exercé pendant dix-huit ans diverses fonctions de direction générale et de redressement d'entreprises industrielles et de services dont la mutation et le redressement de l'Imprimerie Nationale (2003-2009). Ancien conseiller au cabinet d'Alain Madelin, Ministre de l'Industrie (1986-88), puis responsable au CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle) pendant plus de 3 ans (1983-86).

Il détient 5.000 actions de Solocal Group

**Informations sur de M. Arnaud Marion, candidat au mandat d'administrateur :**

M. Arnaud Marion, 50 ans, de nationalité française, est entrepreneur, ancien d'Arthur Andersen (1987-1990), Edmond de Rothschild (1993-2001), maître de conférences de finances à Sciences-Po (1993-1998), Fondateur de Trans Consult International en 2001 à Paris et de Marion & Partners à Londres en 2014.

Spécialiste des situations de crises, des opérations complexes, des restructurations et des transitions stratégiques.

Il détient 140.000 titres à travers la société MARION & PARTNERS Ltd.

**Informations sur de Madame Anne-Marie Cravero, candidat au mandat d'administrateur :**

Madame Anne-Marie Cravero, 53 ans, de nationalité française, est membre de l'Association RegroupementPPLOCAL qui regroupe plus d'un millier d'actionnaires individuels de SoLocal Group.

Mme Anne-Marie Cravero est conseil en communication corporate-financière, gérante de la société la Mostra.

Titulaire d'un DEA de stratégie financière de Paris IX Dauphine, spécialiste de l'information stratégique et financière des entreprises cotées, elle a conseillé nombre de grands émetteurs français sur leur politique d'information des actionnaires personnes physiques.

**Informations sur de M. Alexandre Loussert, candidat au mandat d'administrateur :**

M. Alexandre Loussert, 36 ans, de nationalité française, est le Président fondateur de l'Association RegroupementPPLOCAL qui regroupe plus d'un millier d'actionnaires. M. Alexandre Loussert a exercé des fonctions de management au sein de la RATP (2004-2013).

Ambassadeur pour la paix auprès du Comité Europe Afrique sous l'égide de l'Unesco depuis 2007.

Il détient 10.000 actions Solocal Group.



**Informations sur M. Roland Wolfrum, candidat au mandat d'administrateur :**

M. Roland Wolfrum, 52 ans, de nationalité allemande, est membre de l'Association RegroupementPPLOCAL qui regroupe plus d'un millier d'actionnaires individuels de SoLocal Group et membre du Comité Consultatif des actionnaires de Solocal group.

Diplômé de l'ESCP Europe (Paris/Oxford/Berlin), animateur de RWH Consult depuis 2016, société de conseil aux entreprises, ancien de Goldman Sachs et de Salomon Brothers (1991- 1995, Londres/New York), Directeur administratif et financier de TNT Express France et Allemagne (1995-2004, Amsterdam et Paris), puis Directeur Général de Delpierre et Directeur Développement Groupe Labeyrie (2004-2009), PDG du groupe Madrange (2009-2012), Directeur administratif et financier de de L.D.C (2012-2015).

Il détient 87.645 actions Solocal Group.

**Informations sur M. Christophe Deshayes, candidat au mandat d'administrateur :**

M. Christophe Deshayes, 53 ans, de nationalité française, est membre de l'Association RegroupementPPLOCAL qui regroupe plus d'un millier d'actionnaires individuels de SoLocal Group.

M. Christophe Deshayes est conférencier spécialiste de la transformation digitale et auteur de nombreux ouvrages sur cette matière. Président de la société Digital Matters. Depuis 1996, il intervient en qualité d'expert auprès de grandes entreprises et organisations publiques en France.

Actionnaire de SoLocal depuis 2011, il détient 13.300 actions. Il est l'un des membres fondateurs du RegroupementPPLOCAL.

**Informations sur M. François-Xavier Barbier, candidat au mandat d'administrateur :**

M. François-Xavier Barbier, 60 ans, de nationalité française, est le membre de l'Association RegroupementPPLOCAL qui regroupe plus d'un millier d'actionnaires individuels de SoLocal Group.

François Xavier Barbier, Ingénieur ParisTech & Gestion des Entreprises, ancien Vice président Europe d'une division d'ENPRO Industries (Groupe US) et président de la filiale française, a trente ans d'expérience de direction en France (Chevron, Air Liquide, US Filter, Emerson, Enpro).

Actionnaire historique et fidèle de Solocal, il détient avec son épouse 4 858 actions de Solocal Group.

## Companies House

**BETA** This is a trial service — your [feedback \(https://response.questback.com/companieshouse/chpbeta/\)](https://response.questback.com/companieshouse/chpbeta/) will help us to improve it.

Search for companies or officers

# MARION & PARTNERS LTD

Company number **08624496**

Registered office address

563 Chiswick High Road, London, W4 3AY

Company status

Active

Company type

Private limited Company

Incorporated on

25 July 2013

## Accounts

Next accounts made up to **31 July 2016**  
due by **30 April 2017**

Last accounts made up to **31 July 2015**

## Confirmation statement

Next statement date **25 July 2017**  
due by **8 August 2017**

Last statement dated **25 July 2016**

## Nature of business (SIC)

- 70229 - Management consultancy activities other than financial management

File Copy



**CERTIFICATE OF INCORPORATION  
OF A  
PRIVATE LIMITED COMPANY**

Company No. 8624496

The Registrar of Companies for England and Wales, hereby certifies that

MARION & PARTNERS LTD

is this day incorporated under the Companies Act 2006 as a private company, that the company is limited by shares, and the situation of its registered office is in England and Wales

Given at Companies House, Cardiff, on 25th July 2013



\*N08624496Q\*



THE OFFICIAL SEAL OF THE  
REGISTRAR OF COMPANIES



*Companies House*

— for the record —

The above information was communicated by electronic means and authenticated by the Registrar of Companies under Section 1115 of the Companies Act 2006



**Companies House**  
— for the record —

# IN01(ef)

**Application to register a company**

Received for filing in Electronic Format on the: 24/07/2013



X2D9WR6Y

**Company Name**  
*in full:* **MARION & PARTNERS LTD**

**Company Type:** **Private limited by shares**

**Situation of Registered**  
**Office:** **England and Wales**

**Proposed Register**  
**Office Address:** **38 JACKS FARM WAY**  
**HIGHAMS GREEN**  
**LONDON**  
**LONDON**  
**ENGLAND**  
**E4 9AQ**

*I wish to entirely adopt the following model articles:* **Private (Ltd by Shares)**

*Company Director* 1

*Type:* Person  
*Full forename(s):* MR ARNAUD

*Surname:* MARION

*Former names:*

*Service Address:* 38 JACKS FARM WAY  
HIGHAMS GREEN  
LONDON  
LONDON  
ENGLAND  
E4 9AQ

*Country/State Usually Resident:* UNITED KINGDOM

*Date of Birth:* 20/02/1966                      *Nationality:* FRENCH  
*Occupation:* SELF EMPLOYED

*Consented to Act:* Y                      *Date authorised:* 25/07/2013                      *Authenticated:* YES

## Statement of Capital (Share Capital)

---

<b>Class of shares</b>	<b>ORD</b>	<i>Number allotted</i>	<b>1000</b>
		<i>Aggregate nominal value</i>	<b>1000</b>
<i>Currency</i>	<b>GBP</b>	<i>Amount paid per share</i>	<b>1</b>
		<i>Amount unpaid per share</i>	<b>0</b>

### *Prescribed particulars*

ONE SHARE EQUALS ONE VOTE, EACH HAVING RIGHTS TO DIVIDENDS. SO LONG AS THERE ARE NO RIGHTS ATTACHED TO SHARES ON WINDING-UP ETC OR REDEMPTION RIGHTS.

---

## Statement of Capital (Totals)

---

<i>Currency</i>	<b>GBP</b>	<i>Total number of shares</i>	<b>1000</b>
		<i>Total aggregate nominal value</i>	<b>1000</b>

## Initial Shareholdings

---

*Name:* ARNAUD MARION

*Address:* 38 JACKS FARM WAY  
HIGHAMS GREEN  
LONDON  
LONDON  
ENGLAND  
E4 9AQ

*Class of share:* ORD

*Number of shares:* 1000

*Currency:* GBP

*Nominal value of  
each share:* 1

*Amount unpaid:* 0

*Amount paid:* 1

## Statement of Compliance

---

*I confirm the requirements of the Companies Act 2006 as to registration have been complied with.*

*memorandum delivered by an agent for the subscriber(s):* Yes

*Agent's Name:* COMPANIES MADE SIMPLE LTD

*Agent's Address:* 145 - 157  
ST. JOHN STREET  
LONDON  
ENGLAND  
EC1V 4PY

---

## *Authorisation*

*Authoriser Designation:* agent

*Authenticated:* Yes

*Agent's Name:* COMPANIES MADE SIMPLE LTD

*Agent's Address:* 145 - 157  
ST. JOHN STREET  
LONDON  
ENGLAND  
EC1V 4PY

---



# Companies Act 2006

## SCHEDULE 1 COMPANY HAVING A SHARE CAPITAL Memorandum of Association of MARION & PARTNERS LTD

Each subscriber to this memorandum of association wishes to form a company under the Companies Act 2006 and agrees to become a member of the company and to take at least one share each.

Subscriber:

---

Arnaud Marion

Authentication: Authenticated Electronically

Dated: 24 Jul 2013

## Certificat de détention d'actions

Nous soussignés **BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG SA**

certifions par la présente que la société

**MARION AND PARTNERS SA**

avec adresse/siège à

**106 Nottingham Terrace London NW1 4QE**

détenait, en date du 19 septembre 2016 à minuit (« date d'enregistrement »)

**140.000 (cent quarante mille) actions SOLOCAL GROUP** en compte dépôt auprès de  
notre institution financière.

Cette information est fournie à votre demande et ne peut en aucun cas engager la  
responsabilité de Banque Degroof Petercam Luxembourg SA.

Fait à Luxembourg, le 20 septembre 2016



---

*Sabrina Fagneray*  
*Attaché de Direction*  
**Banque Degroof Petercam Luxembourg SA**



---

*Wolff Romain*  
*Conseiller de Direction*



N° de gestion 2007B02678

*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
à jour au 20 septembre 2016

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

---

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	494 124 977 R.C.S. Paris
<i>Date d'immatriculation</i>	05/02/2007
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>D&amp;P FINANCE</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	3 355 000,00 EUROS
<i>Adresse du siège</i>	43/45 avenue Kléber 75016 Paris
<i>Domiciliation en commun</i>	
<i>Nom ou dénomination du domiciliataire</i>	DEVELOPPEMENT ET PARTENARIAT FINANCE
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	397 983 412
<i>Activités principales</i>	Acquisition, détention, gestion, cession de participations dans toutes entreprises commerciales ou industrielles. Achat et vente de dettes, créances, immeubles et prestations de service et conseils à toutes sociétés. Transactions sur immeubles et fonds de commerce.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 04/02/2057
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**

---

**Président**

<i>Nom, prénoms</i>	Calmels Didier
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 16/07/1951 à Lingreville (50)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	38 bis avenue George V 75008 Paris

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	A4 PARTNERS
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	64 rue Ampère 75017 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	484 214 291 Paris

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	RBB Business Advisors
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	133 bis rue de l'Université 75007 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	414 202 341 Paris

**Commissaire aux comptes suppléant**

<i>Nom, prénoms</i>	Luccioni Marc
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 17/05/1971 à Boulogne-Billancourt (92)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	64 rue Ampère 75017 Paris

**SOCIETE RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION**

---

- Mention n° 28 du 11/04/2016

SOCIETE AYANT PARTICIPE A L'OPERATION DE FUSION :  
DENOMINATION D&P Participations FORME JURIDIQUE SAS SIEGE  
SOCIAL 43/45 avenue Kléber 75016 Paris RCS 793 168 758

N° de gestion 2007B02678

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

---

<i>Adresse de l'établissement</i>	43/45 avenue Kléber 75016 Paris
<i>Nom commercial</i>	DEVELOPPEMENT ET PARTENARIAT FINANCE
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Acquisition, détention, gestion, cession de participations dans toutes entreprises commerciales ou industrielles. Achat et vente de dettes, créances, immeubles et prestations de service et conseils à toutes sociétés. Transactions sur immeubles et fonds de commerce.
<i>Date de commencement d'activité</i>	31/01/2007
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

